LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÉS 15 ANS

AUTO ECOLE ZOLA

Une expérience progressive, un apprentissage sur la durée et une meilleure préparation à l'examen du permis de conduire.

NOTICE D'EXPLICATIONS

Documents obligatoires

- Formulaire de demande de permis "AIPC" (ou sa copie)
- Livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale (version papier ou dématérialisée)
- Disque « Conduite Accompagnée » à apposer à l'arrière du véhicule
- Le ou les accompagnateurs doivent avoir leur permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6 du Code de la Route
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Le guide de l'accompagnateur

- Le complément de votre formation
- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.
- Demandez-le à votre auto-école.

Mon Enseignant auto-école : .....

Tél. : .....

Mon Assureur : .....

Tél. : .....

Cachet de l'établissement

Les étapes de l'AAC

Dés 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée

1. Dés la signature du contrat de formation
2. Après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale

INSCRIPTION

- AIPC
- Livret d'apprentissage
- Accord écrit de l'assurance (extension de garantie)

FORMATION INITIALE

- Évaluation de départ
- Formation théorique : Code de la route
- (ETG)
- Formation pratique minimum 20 h de conduite (13 h sur bure automatique)

• Bilan de compétences

FIN DE FORMATION INITIALE

- Attestation de fin de formation initiale délivrée par l'enseignant
- Extension de garantie par l'assurance

RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

- Durée : 2 h minimum de conduite
- Avec l'élève, l'enseignant et l'accompagnateur
- Passage de relais enseignant/ accompagnateur
- Remise du guide de l'accompagnateur.

PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Durée minimale : 1 an
- Distance minimale : 3 000 km
- Conduite sur différents types de routes, par toutes conditions météo et à divers moments (jour/nuit).

& RENDEZ-VOUS PÉDAAGOGIQUES

- Premier rendez-vous : 2 h (bilan des premières expériences, conseils)
- Deuxième rendez-vous : 2 h (préparation à l'examen pratique)
- Chaque rendez-vous comprend :
- 1 h de conduite environ
- 1 h d'échanges et de conseils entre élève, accompagnateur et enseignant.

ÉPREUVE PRATIQUE

PERMIS PROBATOIRE

- CPEC valable 4 mois
- Permis probatoire : 6 points (gain de 2 points/an pendant 3 ans sans infraction)
- Disque "A" obligatoire.

Conditions pour les accompagnateurs

- Titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Accord de l'assuré

CONDITIONS POUR LES ACCOMPAGNATEURS

- Titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Accord de l'assureur
- Absence de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants, délit de fuite...)
- Mentionnés dans le contrat signé avec l'auto-école
- Participation au rendez-vous préalable.

ASSURANCE

L'accord écrit (extension de garantie) de l'assureur est indispensable pour couvrir le véhicule et ses occupants.